





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-237**

**Séance publique du**

**9 juin 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1240954-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2023 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS - AVENANTS - AUTORISATION DE SIGNATURE A MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT**

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Claudie HUBERT à Madame Agnès DAURES, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Amandine JANER, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO, Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Laure SCANDOLERA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
Direction Politique de la Ville

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUIN 2023

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Laure SCANDOLERA

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2023 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS - AVENANTS - AUTORISATION DE SIGNATURE A MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Contrat de Ville 2015-2021 prorogé par avenants jusqu'en 2023, décline une politique publique contractuelle et partenariale articulée autour de quatre piliers que sont le développement des activités économiques et l'emploi, la cohésion sociale (l'éducation, le sport, la culture, la prévention, la santé), le cadre de vie et renouvellement urbain, la citoyenneté et les valeurs de la République.

Les quartiers aixois concernés par cette politique publique spécifique sont : Encagnane, Corsy, Beisson, Jas de Bouffan, et la Pinette en tant que territoire de veille active.

Une programmation annuelle vient soutenir les propositions d'actions du tissu associatif en coordination avec les équipes opérationnelles qui contribuent à ces politiques publiques sur les quartiers prioritaires (QPV).

Ainsi, la participation de la Ville au titre de cette programmation permet de mobiliser les autres acteurs du Contrat de Ville et d'amplifier et soutenir des actions répondants aux enjeux mis en exergue de manière concertée sur la base de diagnostics partagés de territoire tels que définis dans la note de cadrage 2023.

Cette contribution financière de la Ville d'un montant total de **256 000 €** est complétée par la participation des autres partenaires institutionnels pour atteindre un total de **577 500 €**.

Vient s'ajouter à cela la participation financière des bailleurs qui chaque année est de plus en plus importante via l'abattement sur la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB), atteignant un montant total de **234 690 €** auxquels viennent encore s'ajouter leur participation sur la médiation sociale dont le montant total est de **181 600 €**. En sus des crédits de droit commun, c'est donc **près de 1 million d'euros** au titre de la politique de Ville qui sont consacrés au développement local des quartiers prioritaires.

Ainsi, cette année les partenaires du Contrat de Ville à savoir la Ville, l'État, la Métropole, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et les bailleurs ont validé 119 actions sur 141 déposées à l'occasion de cette programmation.

Les quatre conseils citoyens, institués par la loi de programmation pour la Ville de 2014, présents sur les territoires aixois concernés ont été invités en amont du comité de pilotage et certains ont pu assister à la rencontre qui s'est tenue le 24 mars 2023 et qui a validé les projets présentés dans le tableau ci-annexé.

Les populations de ces territoires après avoir été largement impactées par la pandémie, subissent l'inflation qui concerne actuellement notre pays. C'est la raison pour laquelle la programmation du Contrat de Ville 2023 a mis en exergue des priorités telles que : l'inclusion numérique, les actions hors les murs, la réussite éducative, la parentalité, la prévention de l'oisiveté des jeunes, l'appropriation de l'espace public par les habitants, le développement durable, la culture...

La programmation 2023 du Contrat de Ville s'attache à couvrir l'ensemble des territoires par des actions à la fois ciblées et d'autres transversales, et se décline à travers les thématiques suivantes :

THÉMATIQUE	Nombre d'actions	MONTANT tous partenaires confondus
Réussite éducative	22	126 600,00 €
Sport	12	72 500,00 €
Prévention de la délinquance	18	104 640,00 €
Santé	12	90 000,00 €
Culture	14	78 200,00 €
Cadre de vie	19	199 560,00 €
Emploi Insertion	11	68 000,00 €
Citoyenneté et Valeurs de la République	11	68 400,00 €

Sur les territoires, la programmation se traduit comme suit :

Thématique \ Territoire	Nombre habitants concernés	Nombre d'actions Réussite éducative	Nombre d'actions sport*	Nombre d'actions prévention de la délinquance	Nombre d'actions santé	Nombre d'actions culture	Nombre d'actions cadre de vie	Nombre d'actions emploi insertion	Nombre d'actions Citoyenneté et valeurs de la République
ENCAGNANE	4642	8	4	10	7	4	11	10	5
CORSY	1173	4	7	10	2	1	1	9	2
JAS DE BOUFFAN	6900	15	11	12	7	5	8	9	6
BEISSON	1312	8	2	10	7	4	2	9	3
PINETTE	400	4	1	9	2	1	1	10	2

*Certaines actions transversales sont comptabilisées plusieurs fois dans ce tableau dans la mesure où elles viennent se modéliser sur les différents Quartiers prioritaires*

La programmation du Contrat de Ville vient toujours en complémentarité du droit commun. Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe le tableau des actions retenues et financées par la Ville d'Aix-en-Provence au titre de cette programmation dont vous avez déjà validé une partie des projets lors du Conseil Municipal du 17 mars 2023 pour un montant de 59 000 € N° (DL.2023-138).

De manière complémentaire, les structures qui portent ces projets menés dans les quartiers prioritaires nécessitent une attention particulière. Le centre social Aix-Nord situé dans le quartier prioritaire de Beisson et qui développe la majorité des actions retenue pour ce territoire, connaît des difficultés financières qui ont conduit à la mise en place d'un plan de redressement. Pendant une période d'observation de six mois reconductible, l'association devra élaborer un plan de continuité de l'activité. Afin de soutenir cet équipement de proximité qui œuvre en faveur des habitants des Hauts d'Aix et notamment du quartier

prioritaire de Beisson, nous proposons d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000€.

Ces propositions ont été validées le 4 avril 2023.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions libellées dans le tableau ci-annexé ;
- **APPROUVER** les avenants ci-annexés ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué à les signer ;
- **DIRE** que la dépense totale d'un montant de **197 000 €** sera imputée sur la ligne budgétaire **N°1640** qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la subvention exceptionnelle d'un montant de **15 000€** sera imputée sur la ligne budgétaire **N°1258** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2023-237 - PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2023 - ATTRIBUTIONS DE  
SUBVENTIONS - AVENANTS - AUTORISATION DE SIGNATURE A MADAME LE MAIRE  
OU SON REPRÉSENTANT-

Présents et représentés	: 43
Présents	: 30
Abstentions	: 0
Non participation	: 12
Suffrages Exprimés	: 31
Pour	: 31
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

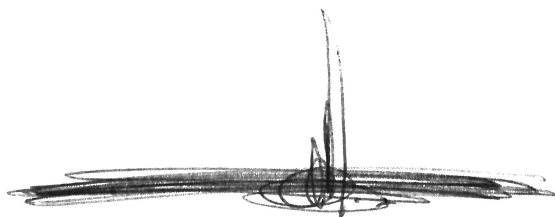
N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Eric CHEVALIER Brigitte DEVESA Jean-François DUBOST  
Frédérique DUMICHEL Claudie HUBERT Sophie JOISSAINS Salah-Eddine KHOUIEL Stéphane  
PAOLI Laure SCANDOLERA Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

---

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00